Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 24 (1944)

Heft: 2

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

FRANCE

RÉORGANISATION DE L'ÉCONOMIE

Dans sa séance du jeudi 6 janvier 1944, la Chambre de Commerce du Havre a approuvé la création d'un Institut international dont l'action sur les finances des Etats adhérents contribuerait au maintien des prix intérieurs et de la parité des changes, mais sous réserve que cet organisme ne soit pas un instrument de domination économique au profit d'une puissance, que tous les Etats adhérents y soient représentés sur un plan d'égalité les uns par rapport aux autres, et que tout adhérent ait, après un préavis statutaire, le droit de s'en retirer.

En ce qui concerne la réglementation des prix, elle met en garde les autorités responsables contre toute mesure qui, sous prétexte d'organiser les professions, aboutirait à supprimer l'action des chefs d'entreprise et à en faire de simples exécutants

Quant à la stabilité des changes, la Chambre de Commerce du Havre estime que l'équilibre de la balance commerciale serait plus heureusement atteint par des mesures tendant à favoriser le développement des exportations, à condition toutefois que les pays créanciers n'élèvent pas des barrages douaniers infranchissables.

La création d'une Union monétaire internationale émettant une monnaie de compte à laquelle seraient rattachées les monnaies nationales des Etats adhérents à l'Union, lui paraît désirable.

C'est donc vers une adaptation de l'économie française aux échanges mondiaux que vont les préférences de la Chambre de Commerce du Havre, plutôt que vers la constitution d'Unions Economiques entre les différents Etats.

SUISSE

NÉGOCIATIONS ÉCONOMIQUES

Le Gouvernement Suisse a approuvé les récents accords hispano-suisses et finno-suisses. Dans l'accord hispano-suisse notamment, la Suisse a pu obtenir une augmentation sensible des contingents de produits tels que broderies, tissus, montres, spécialités pharmaceutiques qu'elle exportera.

LE BUDGET DE LA CONFÉDÉRATION POUR 1944

Le budget prévoit un excédent de dépenses de 123 millions de francs sur un total de 512,3 millions aux dépenses et de 389 millions aux recettes. Le budget de 1943 prévoyait un excédent de dépenses de 96,8 millions de francs. L'excédent des dépenses est dû principalement à la forte diminution des droits de douane.

LA FOIRE SUISSE DE BALE EN 1944

Ce grand marché industriel, le plus important de Suisse aura lieu en 1944 du 22 avril au 2 mai. La Foire Suisse de Bâle a un caractère national, tous les produits exposés étant de fabrication suisse.

AUGMENTATION DU NOMBRE DES FABRIQUES EN SUISSE

Le nombre des établissements assujettis à la loi sur les fabriques a continué à augmenter pendant le troisième trimestre de l'année 1943. L'augmentation a été de 95 unités. Au 30 septembre de 1943, il y avait en Suisse 9.101 établissements contre 8.785 à la même date l'année précédente, ce qui représente une augmentation de 316 en une année. Depuis le commencement de la guerre, le nombre des fabriques a augmenté de 714.

LE TRAFIC FERROVIAIRE SUISSE

Pendant les onze premiers mois de l'année, les chemins de fer fédéraux ont transporté le nombre record de 175 millions de voyageurs, soit 15 millions de plus que l'année précédente.

FRANCE-SUISSE

SECOURS AUX ENFANTS D'ORIGINE SUISSE

Nous appelons l'attention toute spéciale de nos adhérents résidant en France, qu'il s'agisse de personnes physiques (particuliers) ou de personnes morales (sociétés, associations, etc., etc), de nationalité suisse ou française, qui versent des dons au Secours National que, d'après une récente décision, ils peuvent indiquer, au moment de l'envoi de leurs dons, qu'une partie — jusqu'à concurrence de la moitié — soit attribuée au

Comité de Secours aux enfants d'origine suisse vivant en France et dans ses Colonies qui fonctionne sous le titre commercial de :

Comité de Secours

C. O. S. E. O. S. 28 rue du Rocher, Paris-8º

Ce Comité a été constitué par quelques adhérents de notre Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Ferdinand Dobler, Président-Fondateur de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Nous rappelons que les dons faits au Secours National peuvent être comptabilisés comme « frais généraux ». Nous sommes convaincus que beaucoup de nos adhérents seront heureux de profiter de cette facilité pour apporter leur concours à l'œuvre si nécessaire de ce Comité.